

Les mineurs arrivés seuls en France...

Pierre Marie Delahaye est, avec Jeanne-Marie Roux, co-président de l'association des maisons d'accueil « Le Phare » qui s'occupe de la protection de l'enfance en Sud Ardèche, avec deux structures principales à Villeneuve-de-Berg et à Meysse. Nous lui avons posé quelques questions sur l'accueil des mineurs, particulièrement ceux récemment arrivés en France.

Tout d'abord, qu'est-ce que « Le Phare » ?

«On trouve sous ce symbole du phare, toute la philosophie et les valeurs de l'association : Protéger, Héberger, Accompagner, Rassurer, Écouter. Ces cinq mots traduisent l'engagement dans le respect de l'autre et de ses besoins tout en le soutenant et en lui donnant les moyens de son autonomie. L'association accueille en internat, à domicile ou en accueil de jour. Dix-sept équipes au total interviennent sous diverses formes en fonction des demandes du Conseil départemental et des juges pour enfants. Autant d'actions qui sont détaillées sur notre site Internet www.assolephare.fr.»

Vos actions concernent les mineurs ?

«Pas seulement. Ces valeurs s'appliquent à toutes les personnes mineures ou jeunes majeures accueillies dans nos différents dispositifs. Depuis mars 2016, réglementairement, l'association accueille les mineurs étrangers isolés qui bénéficient du même accompagnement et de la même garantie des droits que tout enfant ou adolescent qui nous est confié.»

Quelle est la particularité de l'accueil de ces adolescents venus d'ailleurs ?

«Leurs origines et leurs parcours pour arriver chez nous nous guident dans l'aide qu'on doit leur apporter, afin de les préparer au mieux à une possible intégration dans un environnement qu'ils découvrent. Leur majorité est souvent synonyme de retour au pays. Vues les directives de l'État, très peu, obtiendront une autorisation de rester sur le territoire. Ils arrivent chez nous plein d'espoir et accompagnés le plus sou-



Le président Pierre-Marie Delahaye.

vent d'une grande volonté. Mais celle-ci vient butter sur le présent et l'incertitude administrative de leur devenir. C'est à nous de les aider à gérer ce dilemme entre l'envie de rester et le désarroi qui naît de cette situation.»

Vous parlez de l'incertitude de leur devenir. Pouvez-vous préciser ?

«Ces mineurs arrivent en France entre 15 et 17 ans pour la plupart. Ils doivent alors bénéficier de la protection dans le cadre des lois qui s'appliquent à l'enfance en danger et sont alors « protégés jusqu'à leur majorité ». Leur volonté et leur souci de bien se comporter et de s'intégrer ne sont pas un gage de régularisation. Le pourcentage de chance est infime, de l'ordre de 5 % en Ardèche. Les refus préfectoraux le seront le plus souvent à cause d'une interprétation de la loi très restrictive. Ceci n'est pas de nature à les rassurer ni à les aider, mai plutôt à parasiter leur désir d'intégration. Une situation très difficile à gérer. À titre d'exemple, le tribunal administratif de Lyon a confirmé le 16 octobre, en s'appuyant sur la base de « difficultés de maîtrise de la langue » et « d'absence d'acte de décès de ses parents », l'obligation de quitter le territoire français (O.Q.T.F.) pour un Guinéen de 17 ans, accueilli par l'association en 2016 et en formation de plâtrier.»

Quel rôle peut jouer l'association Le Phare auprès

de ces jeunes dans ce contexte ?

«La politique prend parfois le pas sur la logique. Elle privilégie le très court terme, sans se préoccuper des conséquences au-delà. Que représentent alors ces jeunes personnes dans des enjeux qui les dépassent ? Cette question est omniprésente auprès des personnels qui les accompagnent. Quant à l'association Le Phare, elle se trouve confrontée à un dilemme éthique et philosophique : comment adapter nos valeurs à des directives qui vont parfois à leur rencontre ? Nous travaillons sur ces points avec le Conseil départemental qui a en charge l'accueil de ces jeunes. Malheureusement, ce n'est pas à lui qu'appartient la décision !»

L'année 2018 se termine. Avez-vous un ou plusieurs vœux à formuler pour 2019 ?

«Nous avons besoin de toutes les bonnes volontés qui pourraient nous rejoindre bénévolement et nous apporter leurs connaissances dans tous les domaines et leur engagement dans ce secteur très particulier de l'arrivée sur nos territoires des mineurs non accompagnés (MNA). C'est pourquoi nous invitons tous ceux qui le souhaitent (associations et particuliers) à nous rejoindre ce mardi 6 novembre à 18 heures, au 13 rue du travail au Teil pour échanger sur ces points et envisager des mutualisations de connaissances et expériences.»